

# SECTION SPORTIVE KAYAK

## FONCTIONNEMENT ET REGLEMENT (au 1<sup>er</sup> mars 2011)

### ***I- OBJECTIFS***

- Se perfectionner en slalom grâce à un entraînement régulier et suivi
  - Se former aux métiers du sport (formation 1ers secours, éventuellement formation à certains diplômes professionnels...)

### ***II- MODE DE RECRUTEMENT***

Sélection sur dossier : 8 places disponibles. Les élèves souhaitant faire parti de la section sportive doivent renvoyer la fiche de candidature avant le **1<sup>er</sup> mai 2011**.

### ***III- INTERVENANTS***

P. FISCHER, professeur au lycée Arbez Carme et R.ALONSO sont les intervenants réguliers de la section. Occasionnellement, des intervenants extérieurs spécialisés viendront participer aux séances hebdomadaires (formation spécifique, validation de diplômes...).

### ***IV- ORGANISATION***

Les emplois du temps des classes concernées sont adaptés afin que les élèves puissent participer aux entraînements; nous différencions 2 périodes :

- été (de la rentrée de septembre aux vacances de Toussaint, puis des vacances de Février à Juin) : 3 séances de bateau par semaine : 1 en soirée + 1 le mercredi à l'Association Sportive du lycée encadrées par Patrice FISCHER + 1 le vendredi après midi avec Rémy ALONSO
- Hiver (de Toussaint aux vacances de Février) : 2 séances de bateau ou ski de fond (voire course d'orientation, footing en fonction des conditions météo)

A partir de Toussaint, 2 séances de musculation les soirs  
1 stage pendant l'année  
des heures de soutien scolaire en cas de difficulté

La programmation des entraînements peut être faite au lycée sur la saison en fonction des objectifs de l'élève. (nous fournissons un carnet d'entraînement)

### ***V- DROITS ET DEVOIRS***

- Un contrat sportif **et** scolaire est établi en début d'année entre l'élève et le professeur coordinateur, P.FISCHER. Ce contrat détermine les moyens que l'élève consent à se donner pour réussir sur les plans sportif (nombre de séances par semaine) et scolaire. Ce contrat pourra être revu en cours d'année. En cas de non respect de ce contrat, le professeur coordinateur pourra écarter temporairement l'élève des activités de la section sportive.
- Les élèves de la section doivent obligatoirement être licenciés à l'association sportive du lycée Arbez Carme qui permet de participer aux compétitions UNSS. Les compétitions ou rencontres UNSS inscrites au calendrier de la section sont obligatoires pour tous. Les entraînements du mercredi après midi sont vivement conseillés.

### ***VI- CONDITIONS MATERIELLES / PARTICIPATION DES FAMILLES***

Une participation de 60€ est demandée aux familles

La cotisation comprend l'utilisation du minibus pour les déplacements, le stockage au club de kayak d'Oyonnax du matériel de navigation, l'accès à la salle de musculation, le prêt éventuel de ski de fond. Chaque élève doit avoir en sa possession dès la rentrée (une pièce est prévue pour ranger ce matériel dans l'enceinte du lycée avec un casier personnel) :

- Une paire de chaussure de sport à semelle crantée
- Un collant chaud pour les activités hivernales
- Une tenue de sport d'intérieur pour l'accès à la salle de musculation
- Éventuellement un cadenas pour fermer son casier personnel

Un complément de participation pourra être demandé sur des évènements ponctuels comme une participation au championnat de France UNSS ou un stage de perfectionnement.